



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/20

Reçu en Préfecture le : 06/03/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mars 2020
D - 2020 / 45

Aujourd'hui 2 mars 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Paul AZIBERT, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Catherine BOUILHET

Attribution de subventions. Fonds de Soutien à l'Innovation. Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Inscrit au sein de l'axe « favoriser la création et l'innovation » du Document d'Orientation Culturelle, le Fonds de Soutien à l'Innovation permet de soutenir financièrement des projets portés par nos opérateurs culturels.

Dans le prolongement de notre délibération du 27 janvier dernier, je vous propose aujourd'hui d'attribuer les subventions suivantes :

- association Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole : 7 500 euros
Participation aux frais techniques et d'ingénierie liés à l'accueil d'une exposition consacrée à Philippe Geluck

- association Astrolabe : 2 000 euros
Aide à la création d'un festival de littérature jeunesse intitulé « les mots passants », au cours duquel seront présents de nombreux auteurs et illustrateurs

- association Bordeaux Open Air : 8 000 euros
Soutien de l'édition 2020 de cet événement, qui propose des concerts dominicaux entre fin juin et fin septembre, ouverts à tous, en après-midi, gratuits et en plein air. Dans ce cadre sont programmés divers artistes émergents notamment issus de la scène locale

- association ADMAA / Allez les filles : 15 000 euros
Participation financière complémentaire destinée à l'édition 2020 du festival Relâche, proposant de juin à septembre de nombreux concerts gratuits en plein air

- association Danse avec nous : 5 000 euros
Soutien de l'édition 2020 de la manifestation intitulée « dansons sur les quais », œuvrant pour la promotion de la danse sous toutes ses formes

- association Agence Créative : 5000 euros
Soutien d'un cycle de quatre expositions dans la galerie mobile TINBOX. Les œuvres circuleront de juin à décembre 2020 dans les quartiers de Bordeaux et dans les communes de Bordeaux Métropole, et aborderont des questions écologiques environnementales et sociales

De même, il vous est proposé de soutenir le projet intitulé *Des communautés à l'œuvre* qui met en avant, à l'occasion de la biennale d'architecture de Venise, les communautés habitantes dans leur capacité à transformer nos environnements construits et à ouvrir de nouvelles voies pour l'architecture et l'urbanisme, en attribuant à Monsieur Christophe Hutin, porteur de cette opération, une subvention de 36 500 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2020, rubrique 30 - nature 6574
- élaborer et signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire M. Nicolas Florian, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 02/03/2020.

Et

Monsieur Christophe Hutin, n° SIRET : 43867859100027

Il a été convenu :

Article 1 : Description du projet

La proposition « Les communautés à l'œuvre », issue du travail d'architecture développé par Christophe Hutin à Bordeaux et à l'international depuis 2003, a été retenue par les ministères des Affaires étrangères et de la Culture pour représenter la France à la Biennale internationale d'architecture de Venise en 2020.

Il s'agit d'une exposition réalisée en collaboration avec la société de production audiovisuelle Grand Angle (Mérignac), qui sera installée dans le Pavillon Français de la Biennale, du 23 mai au 29 novembre 2020.

Elle est accompagnée d'une publication internationale et d'un programme évènementiel qui se déroulera pendant l'été 2020.

L'exposition répond à la problématique posée par Hassim Sarkis, doyen de l'école d'architecture et de planification du MIT et commissaire général de la 17ème Edition de la Biennale : « How we will live together ? / Comment allons-nous vivre ensemble ? ».

Elle met en avant les communautés habitantes dans leur capacité à transformer nos environnements construits et à ouvrir de nouvelles voies pour l'architecture et l'urbanisme.

Cinq projets réalisés à Bordeaux, Mérignac, Hanoi, Detroit et Johannesburg, illustreront la manière dont les habitants participent à la métamorphose de leur cadre de vie et de leur quotidien.

Article 2 : Mise à disposition de moyens

Afin de permettre la réalisation de l'action décrite à l'article 1, la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de Monsieur Christophe Hutin une subvention de 36 500 euros, versée en une tranche unique.

Cette subvention sera versée aux coordonnées suivantes :

RIB	11978 19984 00018883507 56
------------	----------------------------

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention, s'achevant au terme de l'action mentionnée à l'article 1, ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Son exécution donnera lieu à une évaluation portant notamment sur la réalisation des objectifs assignés.

Seule une nouvelle convention signée par les deux parties serait de nature à prolonger dans le temps les effets de cette convention

Article 4 : Conditions de résiliation

Dans l'hypothèse de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action soutenue au titre de la présente convention, la Ville se réserve le droit de demander le remboursement partiel ou total de la subvention versée.

Article 5 : Compétence juridictionnelle

Toute contestation portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumise aux tribunaux compétents de Bordeaux.

Article 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Pour Monsieur Christophe Hutin, 29 rue de l'Ecole Normale, 33200 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le 2020

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire

Monsieur Christophe Hutin